



Les Français de l'étranger enfin entendus par le Défenseur des Droits.

M. Jacques Toubon, ancien Ministre de la Justice et aujourd'hui Défenseur des Droits, a réagi aux décisions régulièrement prises par les établissements bancaires français de refuser à nos compatriotes établis aux Etats-Unis d'ouvrir un compte en banque en France, ou de fermer leurs comptes existants.

Ces décisions étaient prises, on s'en souvient, en réaction aux accords FATCA entre la France et les Etats-Unis.

Pour mémoire, ni la loi FATCA américaine ni l'accord franco-américain ne requièrent la fermeture des comptes non-résidents ou en interdisent leur ouverture. Il s'agissait simplement d'une réaction des banques françaises soucieuses de ne pas être soumises à la réglementation américaine et à ses contraintes. L'action de ces banques est non seulement une violation du droit de tout Français à ouvrir un compte en banque en France, mais constitue une discrimination patente.

Le Défenseur des Droits a donc, suite à la requête de deux concitoyens directement concernés, interpellé officiellement leur banque en lui recommandant de modifier ses procédures, et a demandé à Bercy « de procéder à l'analyse de l'impact de la réglementation FATCA sur les politiques commerciales des institutions financières françaises à l'égard des clients de nationalité américaine, des binationaux et des Français résidant aux États-Unis ».

Il a également demandé au Ministre de l'Économie de « l'informer des mesures qu'il entend prendre pour prévenir les refus d'ouverture de compte et les résiliations décidées par des établissements de crédit en considération des critères discriminatoires de la nationalité ou du lieu de résidence ».

L'intervention du Défenseur des Droits n'est qu'une recommandation sans force obligatoire, mais elle a le mérite de situer le problème et d'inciter publiquement Bercy et les banques à modifier leur approche. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce premier pas dans la bonne direction.

Remercions au passage le Sénateur Louis Duvernois pour nous avoir transmis le courrier adressé par M. Jacques Toubon que nous mettons en annexe.

Dominique Lemoine